Revue de presse...

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **13 (1967)**

Heft 9

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CANTON D'ARGOVIE

M. AUGUST HOHLER, REDACTEUR EN CHEF DU NOUVEAU QUOTIDIEN POLITIQUE « EXPRESS »

C'est M. August Hohler, actuellement rédacteur de l'édition hebdomadaire du « Tagesanzeiger » de Zurich, et directeur des débats « Forum » à la télévision alémanique, qui sera rédacteur en chef du nouveau quotidien politique « Express » à Zurich.

Par l'annonce de cette nomination, les sociétés d'édition Ringier, Jean Frey et Kart von Schumacher (« Weltwoche ») confirment leur intention de lancer en Suisse alémanique un nouveau journal politique de style moderne, dont le directeur d'édition sera M. Hermann Riedle, qui occupe actuellement un poste important dans une entreprise industrielle suisse, après avoir été chef de la rédaction économique de l'hebdomadaire hambourgeois « die Zeit ».

Zurich sera le lieu de parution du nouveau quotidien, qui sera interrégional et indépendant de tout parti politique. Comme prévu, il s'intitulera « Express », bien qu'une controverse ait éclaté à cause d'autres titres de journaux « Express » protégés à Bienne et à Neuchâtel. Ce problème juridique doit encore être réglé.

L'autre nouveau quotidien lancé à Zurich, celui-là par les sociétés d'édition du « Tagesanzeiger » de Zurich et de la « National zeitung » de Bâle, s'intitulera « Neue Presse ». Il paraîtra cette année encore. Son rédacteur en chef sera M. Peter Uebersax, jusqu'ici directeur de la rédaction suisse de l'agence U.P.I.

CANTON DE BALE

COLLABORATION SANDOZ-WANDER

Les conseils d'administration de Sandoz S.A., Bâle, dr. A. Wander S.A., Berne, et Glaro S.A., Fribourg, sont convenus de recommander aux actionnaires des dites sociétés une étroite collaboration des groupes Wander et Sandoz. Ils sont convaincus qu'il est dans l'intérêt des deux groupes et de leurs actionnaires de coordonner étroitement leurs recherche, fabrication, appareil de vente et administration. Ils se promettent une répartition avisée des tâches, des mesures de rationalisation efficaces et un accroissement du développement dynamique des deux entreprises.

Les deux groupes se proposeront, sur la base de leur recherche médico-pharmaceutique, dont l'effort sera encore renforcé, d'apporter une contribution marquée au développement de produits pharmaceutiques de haute valeur, ainsi qu'à d'importants problèmes dans le domaine de la nutrition. Il va sans dire que la collaboration, fondée sur des objectifs à long terme communs, exigera des directions des deux entreprises, de leurs collaborateurs et de leurs filiales de grands efforts, de l'esprit d'initiative et de la ténacité.

Cette étroite collaboration doit être assurée par un échange d'actions Sandoz contre des actions dr A. Wander S.A. et Glaro S.A., de manière à ce que les actionnaires de dr. A. Wander S.A. et de Glaro S.A. aient le droit d'échanger des actions nominatives dr. A. Wander S.A. à concurrence d'une valeur nominale de fr. 600,— (c'est-à-dire 2 actions série b à fr. 300,— nominal ou 6 actions série a à fr. 100,— nominal) ou des actions nominatives Glaro S.A. à concurrence d'une valeur nominale de fr. 1.000,— (c'est-à-dire 2 actions série b à fr. 500,— nominal ou 10 actions série a 2 à fr. 100,— nominal ou 20 actions série a 1 à fr. 50,— nominal) pour une action nominative de Sandoz S.A. d'une valeur nominale de fr. 500,—. L'échange a lieu avec droit au dividende compris pour l'année 1967.

Afin de disposer, pour l'échange, du nombre nécessaire d'actions de Sandoz S.A., le conseil d'administration de cette société a convoqué une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 24 octobre 1967 afin de proposer une augmentation de capital de fr. 20 millions par émission au pair de 40.000 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de fr. 500,— chacune, avec droit au dividende à partir du 1er janvier 1967, timbre d'émission à la charge de la société.

Ces 40.000 nouvelles actions seront exclues du droit de souscription des anciens actionnaires et seront souscrites et libérées par Sandoz Holding S.A. pour être ensuite offertes en échange, comme indiqué plus haut, durant la période du 10 novembre 1967 au 8 décembre 1967 aux actionnaires de dr. A. Wander S.A. et de Glaro S.A. pendant cette même période, il sera également possible d'échanger auprès des banques 30 oligations convertibles de dr. A. Wander S.A. à la place de 2 actions Wander directement contre une action Sandoz.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires des transactions envisagées, Sandoz Holding S.A. soumettra, au début de novembre, une offre formelle d'échange aux actionnaires de dr. A. Wander S.A. et de Glaro S.A. pour leurs actions.

Dans le cadre de l'étroite collaboration prévue, il sera proposé à l'assemblée générale exraordinaire des actionnaires de Sandoz S.A. d'élire au conseil d'administration de Sandoz S.A. deux administra-

teurs supplémentaires en la personne de représentants des principaux actionnaires des entreprises dr. A. Wander S.A. et Glaro S.A., il sera parallèlement proposé aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires de dr. A. Wander S.A. et de Glaro S.A. d'élire aux conseils d'administration des deux sociétés deux nouveaux administrateurs en la personne de représentants de Sandoz S.A. les assemblées générales des actionnaires de dr. A. Wander S.A., et de Glaro S.A. ont été convoquées pour le 25 octobre 1967.

Le conseil d'administration de Sandoz S.A. proposa en même temps à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires une nouvelle augmentation de capital de Fr 10 millions par l'émission de 20.000 nouvelles actions nominatives à Fr 500,— nominal, avec droit au dividende à partir du 1er janvier 1967, timbre d'émission à la charge de la société. Cette deuxième tranche de l'augmentation de capital doit être réservée aux anciens actionnaires pour leur être offerte en souscription durant la période du 30 octobre 1967 au 10 novembre 1967 dans la proportion d'une nouvelle action pour 10 actions anciennes aux prix de fr. 1.000,— (fr. 500,— de valeur nominale et fr. 500,— d'agio).

CANTON DE BERNE

JOURNEE DES BANQUIERS SUISSES

L'assemblée générale de l'Association suisse des banquiers s'est déroulée à Berne. Elle a été marquée par trois allocutions : celle du président de la Confédération, M. Roger Bonvin, celle du président de l'Association, M. Alfred Sarasin, et celle de M. Alfred Zehnder, ancien ambassadeur de Suisse en U.R.S.S. et aux Etats-Unis.

Le président de la Confédération, M. Roger Bonvin, chef du Département des finances, a pris la parole. Tout en soulignant la nécessité d'une collaboration étroite entre les banquiers et l'administration des finances, il a montré les divergences qui subsistent encore au sujet des moyens d'action de la banque nationale.

« Il me plaît de constater, a déclaré l'orateur, qu'un dialogue authentique et fécond s'est établi depuis longtemps entre votre Association et mon Département. Une phrase de votre rapport m'a particulièrement fait plaisir. Vous dites que les banques suisses se rendent pleinement compte de la lutte contre la dépréciation monétaire qui demeurera à l'avenir notre principale tâche tant en Suisse qu'à l'étranger. Cette remarque offre un excellent point de départ pour un dialogue sur l'extension des moyens d'action de la Banque nationale. Ce dialogue se poursuit d'ailleurs depuis des années déjà et dans sa teneur actuelle le projet y afférant porte la marque de cet échange fructueux. Le banquier suisse doit sa réputation à sa prudence et à son sens des responsabilités. Mais quand, poursuivant la lecture du rapport, j'ai pris connaissance de toutes les réserves que vous formulez sur le projet renforçant les moyens d'action de la Banque nationale, j'ai commencé à avoir des doutes sur votre réalisme. Tout homme qui tient compte des réalités sait pourtant qu'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs et que la fin implique les moyens. C'est une règle si évidente qu'on ne peut pas non plus l'ignorer lorsqu'il s'agit d'interpréter la Constitution. Il va également de soi que l'interprétation des dispositons constitutionnelles très discutée ne saurait aller jusqu'à leur enlever toute signification. Au demeurant, je comprends parfaitement qu'entre tous les nouveaux moyens d'action les banques marquent leur préférence sur les opérations d'open market.

Vous êtes assez réalistes pour savoir que ces opérations ne suffisent pas dans un pays comme le nôtre qui entretient des relations si étroites avec l'étranger. L'ampleur des fonds que les banques commerciales peuvent rapatrier de l'étranger nous oblige à instituer la limitation des crédits comme mesure ultime. Les chiffres ci-après sont de nature à faire réfléchir les réalistes.

De 1946 à 1960, soit en quatorze ans, l'indice des prix de la consommation est monté de 32 points et de 1960 à 1964 de 25 points. L'indice du coût de la construction de la ville de Zurich traduit encore mieux l'accélération de la dépréciation monétaire durant les années 60, puisqu'il est monté de 50 points de 1946 à 1960 et même de 75 points de 1960 à 1964. Avec le recul nous sommes bien obligés de reconnaître, je crois, qu'il aurait été utile que la Banque nationale disposât dès 1960 de moyens d'action au lieu de devoir se borner à accepter des exhortations bienveillantes. Si je me suis permis d'émettre ces quelques réflexions c'est que je suis convaincu que vous êtes au fond des vrais réalistes et que toutes les réserves et restrictions que vous formulez ont d'autres buts que retenir le législateur sur la pente d'un dirigisme excessif.

Mais nous pouvons parfaitement nous entendre sur ce point car nous ne cherchons pas à intervenir pour le plaisir d'intervenir. Nous ne désirons pas devoir intervenir constamment pour régler la circulation monétaire. Nous voulons seulement intervenir pour parer aux dangers réels qui surgissent dans certaines circonstances. »

Dans son tour d'horizon, M. Sarasin a souligné l'importance de la prochaine révision des moyens d'inter-

vention de la Banque nationale. Avec quelques réserves, l'Association des banquiers approuve ce projet, à l'élaboration duquel elle a participé.

M. Sarasin a ensuite déclaré que le meilleur moyen de lutter contre l'inflation réside actuellement dans une politique des pouvoirs publics en matière d'investissements, de budgets et d'impôts adaptée aux exigences de la situation économique. S'il le faut, il sera indispensable « d'imprimer un rythme plus lent à l'extension et à l'amélioration de nos œuvres sociales ». Et M. Sarasin a ajouté : « Les services chargés de contrôler les finances fédérales devraient être tenus de considérer, dans leurs avis, les aspects de politique économique. La planification financière à long terme de la Confédération ne serait ainsi pas organisée en fonction de la seule urgence des programmes, mais surtout des nécessités de la politique économique. »

Le reste de l'économie, a poursuivi l'orateur, doit aussi contribuer à la lutte contre l'inflation. Les hausses de salaires doivent aller de pair avec l'augmentation réelle de la productivité. « L'escalade toujours plus rapide des salaires et des prix a certainement été une des causes principales de l'effritement du pouvoir d'achat du franc ces dernières années. »

Parlant enfin du projet d'amnistie fiscale générale, le président des banquiers suisses a déclaré que cette amnistie serait inacceptable « si elle n'était finalement — comme l'administration le désire manifestement — qu'un bel emballage recouvrant l'aggravation des contrôles et de la fiscalité. »

A propos des critiques contre les banques suisses

Puis, M. Alfred Sarasin, président, s'est élevé contre les attaques visant, ces derniers temps, les banques suisses. Il a déclaré textuellement : « La concurrence que se font les grands centres financiers n'est pas étrangère aux critiques portées contre les banques suisses dans la presse internationale. Je crois que nous pouvons ignorer beaucoup de ces critiques, car c'est un rêve irréalisable que d'être à la fois heureux dans ses entreprises et populaire. Mais nous ne pouvons accepter, et je tiens à l'affirmer ici très ouvertement, certaines déformations malveillantes mettant en doute le sens des responsabilités, l'honnêteté et la conscience professionnelle des gérants de fortunes suisses. Notre Association continuera d'intervenir énergiquement contre de telles allégations. Je désire remercier nos autorités, qui ont constamment soutenu nos efforts et qui s'emploient avec nous à faire connaître au monde le vrai visage du banquier suisse. Mais plus que les affabulations répandues à notre sujet, ce sont les difficultés rencontrées ces derniers temps par certaines banques et sociétés financières qui nous préoccupent. Par rapport à l'ensemble des banques suisses, le petit nombre de banques, sociétés financières ou fonds de placement en difficultés font figure d'exceptions et ne sont en aucune façon représentatifs de la place financière suisse. Nous avons pu constater que ces incidents sont dus à des défaillances humaines ou à des fautes professionnelles et que la presse étrangère leur a souvent donné une importance excessive. Ceux-ci n'en demeurent pas moins extrêmement regrettables, car ils nuisent toujours aux épargnants. Mais j'estime injustifié qu'en raison des difficultés rencontrées par quelques petits fonds d'investissement, cette forme de placement soit mise en question et critiquée sommairement. L'épargnant devra dorénavant faire preuve à nouveau d'un plus grand discernement et résister aux chants de sirènes de la propagande et aux promesses d'intérêts élevés et de plus-values alléchantes. Les nombreux fonds de placement sérieux méritent comme par le passé la confiance du public.

« Les incidents regrettables qui ont eu lieu ces derniers temps sont, à mon avis, aussi le signe d'une certaine saturation du système bancaire. Au cas où la loi sur les banques devrait être réellement revisée, il faudrait songer sérieusement à rendre plus difficile, sans excès, la fondation de nouvelles banques. A ce sujet, j'estime que les fondations de plus en plus fréquentes en Suisse de banques dominées par l'étranger deviennent une charge, bien que je comprenne le désir des établissements étrangers d'être directement représentés en Suisse. Nous ne pouvons être indifférents à un développement qui, dans certaines villes, peut conduire à une « hyperxenie », selon l'expression à la mode, du secteur financier. Le comportement de certains de ces établissements étrangers s'accorde souvent très mal avec les usages observés par les banques suisses et se trouve à l'origine d'une grande partie des critiques étrangères adressées à l'ensemble de nos banques. »

CANTON DE GENEVE

PRIX DE LA VILLE DE GENEVE DE L'HORLOGERIE, DE LA BIJOUTERIE, DE LA JOAILLERIE ET DE L'EMAILLERIE POUR L'ANNEE 1967

Le prix de la Ville de Genève de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'émaillerie pour l'année 1967 a été décerné, à Genève, en présence de Mme Lise Girardin, conseillère administrative et déléguée aux Beaux-Arts, et de M. Pierre Bouffard, président du jury du prix.

Le prix de l'horlogerie a été décerné à M. Jean-Claude Gueit, de Genève. Des mentions ont été remises à MM. John-George Roach, de Johannesbourg, et Gérald Genta, de Genève.

M. Rudolf Gloor, de Manille (Philippines), a remporté le prix de la bijouterie, et des mentions ont été décernées à MM. Jean-Claude Gueit, de Genève, Piet Van den Boom, de Berthoud, et Georg Hornemann, de Dusseldorf.

Le prix de la joaillerie a été décerné à M. Hans Stalder, de Zurich, et des mentions à MM. Oscar Scherrer, de Genève, Emil Haefliger, de Lucerne, et à Mlle Sabine Gonard, de Genève.

Le prix de l'émaillerie n'a pas été décerné. En revanche, M. Willy Aeschlimann, de la Chaux-de-Fonds, a remporté deux mentions.

Le jury du prix est nommé par le conseil administratif de la Ville de Genève. Il réunit diverses personnalités tant dans le monde de l'horlogerie que dans celui des amateurs d'art. Il comprend quatre membres permanents en la personne du délégué aux Beaux-Arts du conseil administratif de la Ville de Genève, et des présidents de la Chambre suisse de l'horlogerie, de la F.H., et de l'Union des bijoutiers-joailliers de Suisse.

Le jury a eu à juger cette année 1.148 projets (dessins) présentés par 196 concurrents. Ce chiffre comprenait 244 projets, dont 17 ont été retenus pour exécution, dans la catégorie horlogerie (« montre de sac »), 540 projets, dont 31 retenus pour exécution, dans la catégorie bijouterie (« broche sans brillant »), 318 projets, dont 18 retenus pour exécution, dans la catégorie joaillerie (« clips d'oreilles »), et 46 projets, dont 8 retenus pour exécution, dans la catégorie émaillerie (« garniture de bureau »).

CANTON DE VAUD

HANS HAUG N'EST PLUS

A la clinique « La source » est décédé, à l'âge de 67 ans, le compositeur et directeur de chœur Hans Haug. C'était un Bâlois, né le 27 juillet 1900, qui avait commencé ses études musicales à Bâle et les avait poursuivies à Munich. Il a été d'abord directeur de musique à Granges (Soleure), puis directeur du chœur de Soleure. Dès 1927, chef du chœur de l'Opéra de Bâle, il devait diriger par la suite, de 1935 à 1938 l'orchestre de Radio-Sottens. C'est alors qu'il fonda la « Chanson romande ». A la dissolution de l'orchestre de Radio-Sottens, il prit la direction de l'orchestre de Radio-Zurich. C'est là que le chœur de Lausanne — grand chœur mixte — vint le chercher en 1942. En 1943, il fut nommé professeur au conservatoire de Lausanne, où il a enseigné jusqu'en 1960 les branches choriques, l'harmonie, le contrepoint. Il y donna aussi des cours de direction.

Avec le chœur de Lausanne — devenu par la suite le chœur d'oratorio — Hans Haug a fait de nombreuses tournées en Suisse et à l'étranger. Il a dirigé de grands orchestres symphoniques en France, en Allemagne, en Italie et à Monte-Carlo. Il a siégé dans de nombreux jurys de concours internationaux. On doit à M. Hans Haug de nombreuses compositions : des pièces pour musique de chambre, un concerto pour guitare et orchestre, neuf opéras divers dont « Orphée », créé à Lausanne en 1955, « don Juan », « Tartuffe ». Il a également créé deux ballets, de la musique pour des festivals, des cantates dont un Te Deum, le premier prix de l'Académie Chigiana, à Sienne, et en 1956 il obtint un prix de la société des auteurs et compositeurs dramatiques pour l'opéra « Orphée ».

CANTON DU TESSIN

LA JOURNEE DES « JEUNES DE 20 ANS » AU TESSIN

Une journée magnifique a favorisé à Bellinzone la traditionnelle rencontre des « jeunes de 20 ans » que les autorités cantonales tessinoises organisent chaque année pour souligner l'importance de l'entrée dans la vie civique de ses jeunes citoyens. Pour la deuxième fois aussi les jeunes filles qui accomplissent leur vingtième anniversaire au cours de l'année ont également été invitées à la manifestation. Quelques milliers de jeunes gens, accompagnés de plusieurs maires des communes tessinoises, avec de nombreux drapeaux, ont pris part au défilé qui, de la place de la Gare de Bellinzone, est arrivé à Piazza Indipendenza où s'est déroulé la manifestation officielle. Deux jeunes gens de 20 ans, Mlle Renata Dellavia et M. Mario Maggiori ont parlé à leurs camarades, qui ont écouté aussi le discours du chef du Département cantonal de l'Intérieur, M. Arturo Lafranchi. Après avoir assisté à un service divin, les jeunes âgés de 20 ans ont pris part à un banquet.

CANTON DE ZURICH

ENCORE UN NOUVEAU JOURNAL

La « guerre des journaux » se fera plus vive l'hiver prochain en Suisse orientale. Après qu'un journal à sensation du soir et un de l'après-midi seront lancés sur le marché, l'éditeur de « Elle », de la « Zuercher Woche », de « Trente jours » et de « Illustrazioneticinese », M. Franz von Senger, éditera une revue mensuelle sous le titre « Podium 051 » avec un tirage garanti de 165.000 exemplaires. Tous

les concessionnaires d'appareils de télévision de l'arrondissement des téléphones 051 (Zurich et environs) recevront cette revue gratuitement. Elle leur sera adressée personnellement.

« Podium 051 » paraîtra pour la première fois le 15 février 1968. Elle sera imprimée en offset quatre couleurs à la Lithographie Zeller s.a., à Kœniz. Pour la rédaction, M. Franz von Senger s'est assuré la collaboration de Mme Charlotte Peter, rédactrice à « Elle », et de M. Werner Schollenberger, rédacteur en chef de la « Zuercher Woche ». M. Franz von Senger utilisera pour « Podium 051 » les mêmes méthodes que pour « Trente jours » qui, en l'espace de 18 ans, ont assuré à ce périodique le plus fort tirage de Suisse Romande, soit 400.000 exemplaires.

DISTINCTION

Le docteur Heinrich Gartmann, chef du service médical de « Swissair », a été nommé membre de l'Académie internationale de la médecine aéronautique et spatiale, qui a son siège à Bruxelles. Il a reçu sa nomination des mains de l'ambassadeur de Belgique en Suisse.

LES SUISSES DE L'ETRANGER

La police fédérale des étrangers publie chaque année, depuis 1958, une statistique sur le nombre des Suisses à l'étranger. Sur la base de cette statistique, 159.017 Suisses étaient immatriculés auprès de nos représentations à l'étranger à fin 1966. Par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation de 2.979 personnes. C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Les Suisses de l'étranger sont répartis dans 134 pays. La plus grande émigration a été remarquée au Canada. La colonie s'est en effet agrandie de 899 personnes.

La France est le pays qui compte le plus de Suisses, puisqu'ils sont au nombre de 35.841. L'Allemagne fédérale vient en seconde position avec 22.305, les Etats-Unis en troisième place avec 15.525 et à la quatrième place l'Italie avec 13.047.

Signalons enfin que, les 15 % du nombre total des Suisses de l'étranger sont représentés par des jeunes de moins de 18 ans.

L'AIDE SUISSE A FLORENCE

M. Hans Luethy, directeur de l'Institut suisse des beaux-arts à Zurich, ainsi que le secrétaire du comité « pro Firenze », ont fait savoir, au cours d'une conférence de presse que la population suisse a fait don, à l'Italie, d'une somme totale de 1,2 milliard de lires, soit 8,4 millions de nos francs en faveur des victimes des inondations qui se sont produites à la fin de l'automne. Le comité « pro Firenze », comité suisse en faveur de la restauration des objets d'art de la ville de Florence, a, à lui seul, récolté une somme de 200.000 francs.

« COLLECTION OSKAR REINHART », WINTERTHOUR

Le Conseil fédéral a approuvé un message concernant la transformation de la demeure « am Roemerholz », à Winterthour (donation Oskar Reinhart). Un crédit de 2.250.000 francs est demandé à cet effet.

Selon la volonté de M. Oskar Reinhart (1885-1965), sa collection privée d'œuvres d'art — une des plus grandes, des plus importantes et des plus riches d'Europe —, qu'il a léguée à la Confédération en même temps que la propriété, sera exposée au « Roemerholz » et ouverte au public après la transformation du bâtiment. L'ouverture devrait avoir lieu, si possible, dans le courant de l'été 1968.

SOUSCRIRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

est un devoir pour tout Suisse de France

Pour tout renseignement, s'adresser à BERNE, 26, Alpenstrasse.